



Préavis municipal No 21/18 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de soumettre à vos délibérations le projet de budget pour l'année 2019.

Le budget présenté reflète de plus en plus une situation toujours très difficile à évaluer, tant au niveau des rentrées fiscales qu'au niveau de la facture sociale et de la péréquation.

Comme les années précédentes, les chiffres que nous proposons de faire figurer au budget 2019 tiennent compte d'une estimation des recettes calculées de manière prudente et des dépenses calculées sur les coûts incompressibles ou découlant de nos engagements directs. Nous précisons ci-dessous quelques postes, soit :

Administration générale:

111.311.11

- Achat d'un système de gestion de document électronique (déjà prévu en 2018 et reporté) d'un montant de Fr. 20'000.--.
- Service de maintenance de notre système informatique annuel Fr. 13'000. --.
- Achat d'un nouveau programme salaire pour notre boursière d'environ Fr. 5'000. --.
- Changement du site Internet de la commune pour environ Fr. 5'000.--.
- Réserves diverses pour Fr. 2'000.--.

111.317.00

Le budget pour les frais de réceptions et manifestations a été réadapté, en effet la Municipalité organise des réceptions qui, au fil des années ont vu leurs coûts augmentés (par exemple : fête de la musique, 1^{er} août, réception des nouveaux habitants, etc.) et en 2019 s'ajoutent les frais pour le 250^{ème} jubilé du Temple.

170.365.00

Une participation de Fr. 3'000.-- à la Fondation sportive du Mont-de-Chamblon.

Hormis les charges liées à l'informatique, les charges et revenus de l'administration générale sont stables ces dernières années.

Finances:

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été calculées sur la base d'une estimation. Les rentrées fiscales ont été réévaluées en fonction des revenus de l'année 2018.

Les rentrées fiscales des personnes morales ont été estimées en fonction de la RIE III sans que tous les éléments connus nous soient donnés. Les négociations entre l'Etat de Vaud et les associations de communes ont débouché sur un accord permettant de soulager très légèrement le poids de cette réforme sur les communes.

Les autres rentrées ont été estimées comme les années précédentes avec une extrême prudence.

Nous vous présentons comme chaque année l'évolution des péréquations intercommunales et de la facture sociale :

Années	Facture sociale	Alimentation au fds de péréquation	Retour fds de péréquation	Dépenses thématiques	Solde net	Différences
Situation:						
acompte 2006	765'410	309'192	-105'006	-311'537	658'059	
Décompte 2006	623'665	304'099	-150'920	-165'179	611'665	-46'394
Acompte 2007	992'046	412'444	-67'629	-295'952	1'040'909	
Décompte 2007	767'588	366'698	-169'375	-158'369	806'542	-234'367
Acompte 2008	763'975	304'099	-149'731	-165'652	752'691	
Décompte 2008	942'214	456'186	-168'451	-85'975	1'143'974	391'283
Acompte 2009	1'029'291	366'698	-159'697	-158'369	1'077'923	
Décompte 2009	1'039'650	499'416	-173'990	-68'687	1'296'389	218'466
Acompte 2010	1'186'519	456'186	-164'919	-85'975	1'391'811	
Décompte 2010	1'165'678	514'811	-177'988	-56'129	1'446'372	54'561
Acompte 2011	625'253	695'685	-67'500	-69'726	1'183'712	
Décompte 2011	643'810	716'273	-69'600	-119'347	1'171'136	-12'576
Acompte 2012	690'626	746'550	-70'800	-54'581	1'311'795	
Décompte 2012	620'889	733'793	-70'268	-112'297	1'172'117	-139'678
Acompte 2013	735'013	726'953	-69'600	-119'514	1'272'852	
Décompte 2013	692'970	743'665	-71'398	-142'079	1'223'158	-49'694
Acompte 2014	712'194	739'946	-70'268	-112'206	1'269'666	
Décompte 2014	831'724	807'083	-72'500	-59'713	1'506'594	236'928
Acompte 2015	750'236	747'181	-71'398	-140'363	1'285'656	
Décompte 2015	1'156'341	893'605	70'583	71'636	2'192'165	906'509
Acompte 2016	887'764	810'615	-72'500	-59'632	1'566'247	
Décompte 2016	790'376	809'532	-72'268	-112'479	1'415'161	-151'086
Acompte 2017	1'252'800	935'014	-70'583	-61'381	2'055'850	
Décompte 2017	1'000'182	853'198	-70'834	-169'060	1'613'486	-442'364
Acompte 2018	823'179	833'157	-72'268	-112'527	1'471'541	
Budget 2018	924'526	851'284	-88'543	-198'547	1'488'720	

Dans les calculs de la péréquation, la valeur du point d'impôt pour 2019 est de Fr. 42'538.--.

Domaines et bâtiments:

Forêts

Un montant pour l'entretien courant est prévu.

Grande salle :

350.311.10 L'achat et la pose de panneaux phoniques à la buvette.

353.314.10 Installation d'un lavabo supplémentaire dans le local de la Parascole au 1^{er} étage et la pose d'un grillage pour le local de stockage ainsi qu'un montant pour l'entretien courant sont prévus.

350.311.01 L'amortissement du solde du compte d'investissement « Rénovation Grande salle » sur 30 ans.

Pavillon scolaire :

351.311.10 Dans les salles de classe, un montant a été prévu pour le remplacement des lavabos et du carrelage mural nécessaire ainsi que de la porte d'entrée. Un montant pour l'entretien courant est également budgété.

Temple :

352.311.11 Un montant est prévu pour le remplacement du WC et du lavabo ainsi qu'un nouveau carrelage dans les sanitaires.

Maison de Commune:

353.314.10 Le remplacement des fenêtres Nord, la pose de stores dans la salle du Conseil sont budgétés ainsi qu'un montant pour l'entretien courant.

Ancien collège:

354.314.10 La réparation de carrelage au 1^{er} étage, la peinture de la façade NNE ainsi que la peinture des volets sont budgétés, de même qu'un montant pour l'entretien courant.

Villa : Le drainage Nord et Sud du bâtiment ainsi que l'isolation périphérique du rez-de-chaussée sont prévus de même que quelques travaux de peintures intérieurs. Ces travaux relativement conséquents sont dus aux moisissures constatées récemment dont la provenance n'a pu être clairement définie mais provient probablement d'un manque de drainage et d'un manque d'isolation au rez-de-chaussée.

Ancien stand 356.311.10 Achat de panneaux explicatifs 2018.
356.314.00 Un montant pour l'entretien courant est prévu.

Les bâtiments font toujours l'objet d'un entretien annuel nécessaire et les travaux envisagés sont budgétés dans un souci de maintenir au mieux le patrimoine de la commune.

Urbanisme

Comme lors du budget 2018, les montants prévus au budget sont adéquats afin de pouvoir mener à bien les dossiers.

Routes

Un montant est prévu pour l'achat de machines nécessaires au Service de la Voirie. Seul un entretien courant est prévu. Les réfections plus importantes feront l'objet de préavis et font parties de la planification financière prévue jusqu'en 2021.

L'amortissement de l'investissement du Chemin des Haies a été budgétisé sur une durée de 30 ans.

Parc et cimetière

Un montant est prévu pour la pose de bancs dans le village et au cimetière. Comme chaque année un montant est prévu pour l'achat de fleurs et de bacs supplémentaires.

Ordures ménagères et déchets

Les charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Egouts et épuration

Comme chaque année, un montant est prévu pour le curage des canalisations et l'inspection des canalisations.

Le coût de la participation de la commune au crédit d'investissement nécessaire à l'amélioration de la STEP d'Yverdon a été prévu au budget.

Les autres charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Police

Comme l'année précédente, un montant de Fr. 10'000.-- est budgété pour l'assistant de sécurité publique (ASP). Un montant de Fr. 5'000.-- est également prévu pour un service privé de surveillance du parking souterrain de la commune. Les charges de la police coordonnée liée à la péréquation sont légèrement inférieures à la prévision de l'année précédente.

Défense contre l'incendie

Le coût par habitant au SDIS de la région Nord vaudois est stable par rapport à 2018. Nous recevons une participation du SDIS pour le local DAP de Montagny.

Sécurité sociale

Un montant a été prévu pour continuer de promouvoir le label « santé ».

Le budget de la contribution 2019 à l'AVASAD s'élève à Fr. 95.-- par habitant.

Le déficit de la Fondation d'Accueil des enfants de Grandson et Environs est réparti entre les communes membres selon les taux d'utilisation. Le budget reste stable pour l'année 2019.

Conclusions:

Le budget présente malheureusement un déficit conséquent, mais celui n'est pas pour autant une surprise étant donné que la chronique RIEIII étant annoncée depuis longtemps et que la perte des recettes fiscales inhérentes est une des grandes conséquences du déficit.

Comme par le passé, les charges ont été calculées de manière prudente en tenant compte des aménagements et améliorations toutefois nécessaires.

Compte tenu de ce qui précède et du détail du budget qui vous est fourni par ailleurs,

le total des charges budgétées se monte à	Fr 5'185'735.--
le total des revenus budgétés se monte à	Fr. 4'606'350.--
ce qui laisse apparaître une perte de	<u>Fr 579'385.--</u>

Vu ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, accepter la proposition suivante:

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission

d é c i d e

Article 1 d'adopter le budget 2019 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 12 novembre 2018, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  F. R. Rohner		La Secrétaire  R. Maradan
--	---	---